

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 JUIN 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

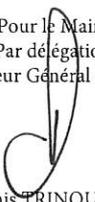
OBJET

**Tarifs des activités péri et
extrascolaires pour
l'année 2018-2019**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 juin 2018
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 28 juin 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 juin 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 27 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur JOUSSE
Madame PEYRESAUBES à Madame HABERT-DUPUIS
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Monsieur PAQUERIT à Monsieur PERICARD
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Etaient absentes :

Madame de CIDRAC
Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur VILLEFAILLEAU

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180627-18-C-07-DE
Date de télétransmission : 28/06/2018
Date de réception préfecture : 28/06/2018

N° DE DOSSIER : 18 C 07

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les tarifs péri et extrascolaires sont votés pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 afin de permettre aux familles de prendre leurs dispositions avant la rentrée scolaire.

Les activités périscolaires sont entendues comme étant celles de la restauration scolaire, des études surveillées et des accueils du matin et du soir. Les activités extrascolaires sont celles proposées dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis et durant les vacances scolaires.

Dans un souci d'équité, la Ville a instauré depuis la rentrée de septembre 2016 une tarification individualisée pour chaque famille, fonction de sa composition familiale et de ses revenus.

Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé de reconduire cette grille tarifaire et de la revaloriser de 2%. Toutefois, afin que ce service demeure accessible au plus grand nombre, il est proposé de ne pas modifier les tarifs minimal et maximal de la restauration scolaire.

Par ailleurs, comme cela était le cas les années précédentes, une réduction de 10% est accordée aux familles ayant 3 enfants ou plus à charge.

Il est rappelé que les enfants scolarisés sur la Ville de Saint-Germain-en-Laye en garde alternée mais dont un des parents réside sur le territoire communal se voient appliquer le tarif saint-germanoï.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2018/2019 telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

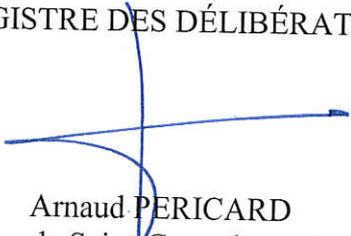
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE (procuration à Monsieur CAMASSES), Madame SILLY votant contre,

ADOPTE la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extra scolaires pour l'année scolaire 2018/2019 telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye

ENFANCE TARIFS 2018/2019

Les tarifs indiqués sont, sauf mention complémentaire, appliqués aux familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants. Pour les familles Saint Germanoises de 3 enfants ou plus, abattement de 10% sur le tarif indiqué

OBJET	DENOMINATION	Taux d'effort	Tarifs
RESTAURATION SCOLAIRE	Un repas		
	QF de 0 à 350	0,000971 x QF + 1,5	1,50 à 1,84 €
	QF de 351 à 685	0,010060 x QF - 1,69	1,84 à 5,20 €
	QF de 686 à 2000	0,001142 x QF + 4,42	5,20 à 6,70 €
	QF > 2000		6,70 €
	Tarifs extra-muros		7,40 €
	Tarifs ULIS		4,10 €
	Adultes et personnels de l'Education Nationale		
	~ Parents d'élèves		5,10 €
	~ Personnel de l'Education Nationale		5,10 €
	~ Personnel communal et/ou travaillant dans les écoles - tarif unitaire		4,30 €
	RESTAURATION SCOLAIRE PAI, Tarif de l'accueil de l'enfant, panier repas fourni par la famille	QF de 0 à 350	0,000628 x QF + 0,75
QF de 351 à 685		0,005958 x QF - 1,12	0,97 à 2,96 €
QF de 686 à 2000		0,000563 x QF + 2,57	2,96 à 3,70 €
QF > 2000			3,70 €
Tarifs extra-muros			4,10 €
OBJET	DENOMINATION		Tarifs arrondis
ACCUEILS PERISCOLAIRES Maternel et élémentaire	Accueil du Matin (maternel et élémentaire)		
	QF de 0 à 350	0,000714 x QF + 0,62	0,62 à 0,87 €
	QF de 351 à 685	0,005180 x QF - 0,95	0,87 à 2,60 €
	QF de 686 à 2000	0,000586 x QF + 2,2	2,60 à 3,37 €
	QF > 2000		3,37 €
	* Tarifs extra-muros		3,80 €
	Accueil du Soir (maternel)		
	QF de 0 à 350	0,001457 x QF + 1,18	1,18 à 1,69 €
	QF de 351 à 685	0,010838 x QF - 2,11	1,69 à 5,31 €
	QF de 686 à 2000	0,001081 x QF + 4,57	5,31 à 6,73 €
	QF > 2000		6,73 €
	* Tarifs extra-muros		7,35 €
	Etudes surveillées élémentaires		

	QF de 0 à 350	0,000857 x QF + 0,77	0,77 à 1,07 €
	QF de 351 à 685	0,006707 x QF - 1,28	1,07 à 3,31 €
	QF de 686 à 2000	0,000662 x QF + 2,86	3,31 à 4,18 €
	QF > 2000		4,18 €
	* Tarifs extra-muros		5,00 €
	Accueil du soir élémentaire (après 18h)		
	QF de 0 à 350	0,000428 x QF + 0,41	0,41 à 0,56 €
	QF de 351 à 685	0,003832 x QF - 0,78	0,56 à 1,84 €
	QF de 686 à 2000	0,000312 x QF + 1,63	1,84 à 2,25 €
	QF > 2000		2,25 €
	* Tarifs extra-muros		3,85 €
ACCUEILS DE LOISIRS	Tarif journalier		
	QF de 0 à 350	0,004 x QF + 3,60	3,60 à 5 €
	QF de 351 à 685	0,032036 x QF - 6,24	5 à 15,70 €
	QF de 686 à 2000	0,003425 x QF + 13,35	15,70 à 20,20 €
	QF > 2000		20,20 €
	* Tarifs extra-muros		40,80 €
	Tarif demi-journée (avec repas)		
	QF de 0 à 350	0,002914 x QF + 2,86	2,86 à 3,88 €
	QF de 351 à 685	0,025030 x QF - 4,9	3,88 à 12,24 €
	QF de 686 à 2000	0,002633 x QF + 10,43	12,24 à 15,70 €
	QF > 2000		15,70 €
	* Tarifs extra-muros		19,70 €
	Enfants d'Aigremont (journée)		
			25,50 €
	Accueil de loisirs PAI, Familles Saint Germainoises		
	Tarif journalier PAI		
	QF de 0 à 350	0,003114 x QF + 3,06	3,06 à 4,15 €
	QF de 351 à 685	0,027844 x QF - 5,62	4,15 à 13,45 €
	QF de 686 à 2000	0,002892 x QF + 11,47	13,45 à 17,25 €
	QF > 2000		17,25 €
	Tarif demi-journée PAI		
	QF de 0 à 350	0,001857 x QF + 1,95	1,95 à 2,60 €
	QF de 351 à 685	0,016946 x QF - 3,35	2,60 à 8,26 €
	QF de 686 à 2000	0,001705 x QF + 7,09	8,26 à 10,50 €
	QF > 2000		10,50 €
NUIT A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FORESTINE	La nuité		
	QF de 0 à 350	0,003 x QF + 2,85	2,85 à 3,90 €
	QF de 351 à 685	0,025 x QF - 4,87	3,90 à 12,25 €
	QF de 686 à 2000	0,002626 x QF + 10,45	12,25 à 15,70 €
	QF > 2000		15,70 €

SORTIES EXCEPTIONNELLES ET MINI-SEJOURS			
	QF de 0 à 350		19%
	QF de 351 à 685		31 à 68 %
	QF de 686 à 2000		76 à 91%
	QF > 2000		100%
	<i>Tarifs extra-muros</i>		100,0%
TRANSPORTS SCOLAIRES	Par enfant - pour l'année scolaire		95,00 €